



Les chiens

Un grave problème subsiste et même empire ; c'est l'encombrement de nos trottoirs, rues, places, pelouses par... des crottes de chien. C'est désagréable, inesthétique et, en un mot, inadmissible.



Les chiens

Nous avons fait de nombreux rappels sur l'interdiction de laisser errer des chiens dans les rues du village. Une nette amélioration a été constatée ces derniers temps. Puisse-t-elle être durable !

Par contre, un grave problème subsiste et même empire ; c'est l'encombrement de nos trottoirs, rues, places, pelouses par... des crottes de chien. C'est désagréable, inesthétique et, en un mot, inadmissible.

Soit vous laissez vos chiens faire leur besoin dans votre jardin, soit si vous ne possédez pas de jardin, vous ramassez les déjections produites par vos animaux. Il existe des gants spéciaux, procurez-vous-en.

Faites un sérieux effort car il serait dommage d'être obligé de sévir par des amendes pour conserver au village son aspect agréable, propre et convivial.

Les chiens errants

De nombreuses plaintes arrivent en mairie au sujet de chiens errants et même quelquefois de chiens errants de catégories 1 ou 2.

Nous rappelons, une nouvelle fois, qu'il est interdit de laisser des chiens errer dans les rues du village ce qui est particulièrement néfaste le jour de ramassage des ordures ménagères. Voir ci-contre l'arrêté sur la circulation et divagation des chiens.

Nous rappelons que les chiens de catégories 1 et 2 doivent être déclarés en mairie et ne peuvent se promener que tenus en laisse et avec une muselière.

Nous serons très stricts sur ce règlement et si nous constatons une infraction un procès-verbal sera établi et des poursuites effectuées.